



Postuler

21 jours restants



Recommander

À venir

Inspecteur(trice) en urbanisme et en environnement (nouvelles

conditions salariales)

Hôtel de ville de Victoriaville

Victoriaville



Victoriaville

OFFRE #2024-77

Relevant du coordonnateur de la Division opérations du Service de la gestion du territoire, la personne titulaire de ce poste applique la réglementation d'urbanisme selon les Lois applicables à ce domaine.



Secteur d'emploi

Service de la gestion du territoire, Division opérations

Type de poste

Permanent (temps plein)

Rémunération

Selon la convention collective en vigueur - 2025: Minimal: 36.38 \$ / heure - Maximal: 45.47 \$ / heure

Employeur

Hôtel de ville de Victoriaville

1 rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville

Québec, Canada

G6P 6T2

819-758-1571

[Site web officiel](#)

Du 11 décembre 2024 au 30 janvier 2025, 16h30

Tâches et responsabilités

- ▶ Informer les citoyens et les professionnels, les conseiller et les accompagner dans leur demande d'informations et dans leur projet en lien avec les lois et règlements applicables par le Service de la gestion du territoire ;
- ▶ Recevoir les plaintes, les inspecter et les analyser, rédiger les avis d'infraction et rapport d'infraction et en assurer le suivi ;
- ▶ Détecter les infractions à la réglementation relevant du Service de la gestion du territoire ;
- ▶ Analyser les demandes de permis en fonction des lois et règlements applicables par le Service de la gestion du territoire. Émettre ou refuser ceux-ci et en assurer le suivi ;
- ▶ Répondre aux demandes du Service du greffe en lien avec la réglementation relevant du Service de la gestion du territoire ;
- ▶ Participer à l'amélioration et à la modification de la réglementation municipale ;
- ▶ Procéder aux inspections en lien avec les lois et règlements relevant du Service de la gestion du territoire ;
- ▶ Développer et concevoir des documents d'information à l'intention des citoyens (fiches explicatives, vidéos, formulaires) à l'aide des outils informatiques appropriés ;
- ▶ Préparer les dossiers de cour et aller témoigner dans les causes impliquant son Service et agir à titre de témoin dans certaines autres causes ;
- ▶ Assumer le rôle de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme ;
- ▶ Concevoir et dessiner des plans en lien avec des projets de développement municipaux (ex. : potentiel de développement, aménagement d'une aire de stationnement, etc.) ;
- ▶ Attribuer les numéros civiques ;
- ▶ Accomplir toute autre tâche selon les instructions de son supérieur immédiat.

Horaire et conditions

35 heures par semaine

	Nuit	Jour	Soir
Lundi		✓	
Mardi		✓	
Mercredi		✓	
Jeudi		✓	
Vendredi		✓	
Samedi			
Dimanche			

Qualifications requises

- ▶ Détenir une carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction ;
- ▶ Détenir un permis de conduire et avoir un véhicule à sa disposition ;
- ▶ Connaissances et expérience dans l'application de règlements d'urbanisme.

Scolarité exigée

- ▶ Diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire et urbanisme ou dans un domaine connexe.

Expérience demandée

- ▶ Expérience minimale de deux (2) ans dans le domaine ou dans un domaine connexe.

* Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

Aptitudes linguistiques

	Parlé	Écrit
Français	✓	✓
Anglais		
Espagnol		

✓ = Excellente maîtrise

◇ = Connaissance fonctionnelle

Qualités recherchées

- ▶ Rigueur
- ▶ Capacité d'adaptation
- ▶ Respect des règles

Soumettre votre candidature

Avant le jeudi 30 janvier 2025, 16h30.

Prénom et nom

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Fichiers joints

Curriculum vitae, lettre de présentation et/ou diplômes.

Privilégier les documents PDF et les images.


La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics vise à favoriser une représentation équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi. [\[Afficher le texte complet...\]](#)

- Je fais partie des peuples autochtones du Canada
- Je fais partie d'une des minorités visibles
- Je fais partie d'une minorité ethnique

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes en situation de handicap en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1) définit une « personne handicapée » comme suit : [\[Afficher le texte complet...\]](#)

- Compte tenu de ce qui précède, je suis une personne en situation de handicap

Commentaires

 Je ne suis pas un robot 
reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

[Je préfère soumettre ma candidature par la poste](#)

10 raisons de joindre notre équipe



1 Plus de temps pour vous et votre famille ▼

La plupart des employés municipaux bénéficient d'un plus grand nombre de jours de vacances, de congés mobiles et de congés maladie que le nombre de jours prévus à la Loi sur les normes du travail. Cette pratique facilite la conciliation travail-famille de tous.

2 Des conditions salariales avantageuses ▼

Tous les salaires des employés municipaux sont déterminés par les résultats de l'exercice de l'équité salariale effectuée au cours des dernières années.

3 Accès à un régime de retraite ▼

La ville offre à tous ses employés admissibles un régime de retraite à prestations déterminées qui consiste à prévoir des rentes viagères afin de remplacer les revenus des salariés retraités.

4 Une couverture d'assurance complète ▼

Tous les employés municipaux admissibles ont accès à une couverture complète d'assurance collective, incluant:

- ▶ Une assurance vie (vous et personnes à charge)
- ▶ Une assurance accident/maladie couvrant les médicaments, les soins de spécialistes, etc.
- ▶ Une assurance pour les frais dentaires
- ▶ Une assurance salaire de courte et de longue durée

5 Un environnement de travail stimulant ▼

Étant un organisme public unique, la Ville de Victoriaville offre la possibilité de relever des défis dans une panoplie de domaines qui regroupent plusieurs sphères de compétence.

6 Des actions concrètes pour la santé ▼

Afin d'encourager l'activité physique, tous les employés de la Ville de Victoriaville peuvent bénéficier d'entente corporative avec plusieurs centres de conditionnement physique de la région. De plus, plusieurs activités sportives sont organisées durant l'année.

7 Un horaire d'été compressé ▼

Certains employés municipaux bénéficient d'un horaire compressé pour la période de mai à septembre. Cet horaire permet à plusieurs d'être en congé le vendredi après-midi.

8 La chance de faire une différence ▼

Par ses efforts et son expertise, chaque travailleur de la ville contribue à sa façon à la création de conditions favorables au développement de la collectivité, tel que le stipule la mission de la Ville de Victoriaville.

9

Un milieu de travail sécuritaire ▼

La santé et la sécurité au travail font partie de nos valeurs fondamentales. En ce sens, notre organisation encourage la proactivité collective afin de favoriser par des actions concrètes l'assurance d'un milieu de travail des plus sécuritaires.

10

Un employeur reconnu ▼

Faites partie d'une équipe en pleine croissance reconnue par son dynamisme et par son accueil auprès des différents organismes et de ses 45,000 citoyens.